

## Les débuts du peuplement de la côte de la Pointe-au-Père à l'Anse-aux-Coques, 1750-1791

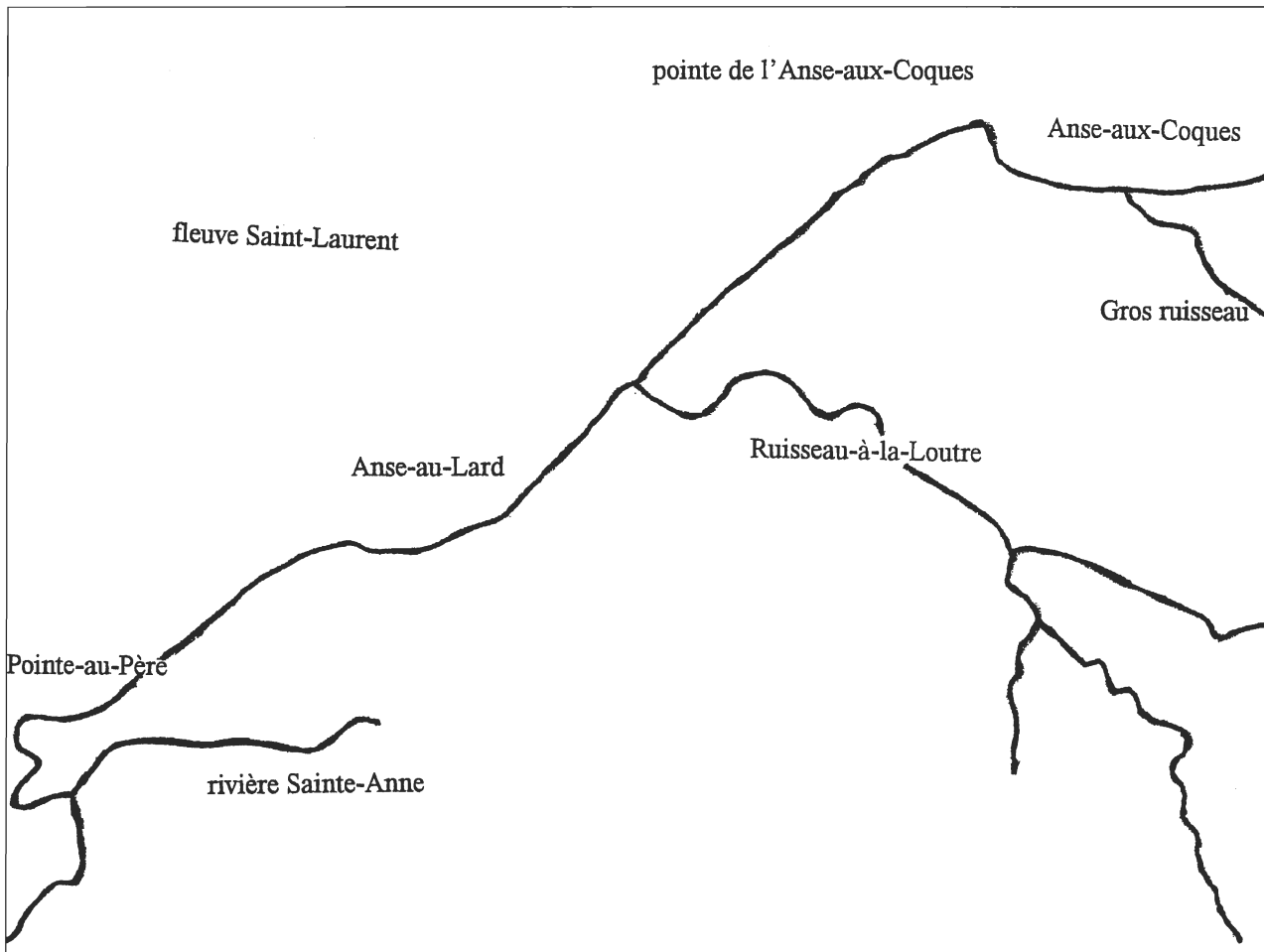
*Georges DESROSIERS*

**E**n 1750, la région de Rimouski dont l'aire d'habitation permanente ne s'étendait encore que de la rive gauche de la rivière Rimouski à la limite ouest de la seigneurie de la Pointe-au-Père (ou de la Mollais) le long du fleuve avait déjà une population d'environ 150 habitants<sup>1</sup>. Quarante ans plus tard, au recensement de 1790, le premier à être tenu dans la région, on dénombrait 333 habitants, soit plus du double. Une partie de cette population habitait maintenant à l'est de

Rimouski le long de la côte, de la Pointe-au-Père à l'Anse-aux-Coques. C'est des circonstances et des étapes de ce nouveau peuplement entre 1750 et 1791 dont je traite dans la présente étude.

— Au départ, la question qui se pose est de savoir comment retracer les habitants qui s'y sont établis. Les sources habituelles que sont les registres paroissiaux sont d'une utilité limitée puisque ce territoire faisait partie de la paroisse de Saint-Germain de Rimouski et que dans les

actes on ne fait habituellement pas référence à la localisation des personnes sinon pour indiquer qu'elles sont de la paroisse ou d'une autre paroisse. Quant à la seconde source importante que sont les actes notariés, ils sont peu nombreux avant 1790, les concessions de terres se faisant souvent par ententes verbales ou écrites non notariées. Dans les cas où il y a un contrat notarié, la localisation exacte est rarement donnée. J'ai pu contourner cette difficulté en me référant aux deux listes des te-



Carte du territoire de la Pointe-au-Père à l'Anse-aux-Coques.

nanciers<sup>2</sup> des seigneuries de la Mollaie et de Rimouski dressées par le notaire Alexandre Dumas le 6 septembre 1791 à la demande expresse de Joseph Drapeau, le nouveau propriétaire des seigneuries de la région qui a exigé un titre nouveau pour tous les propriétaires de terres. À partir de ces listes, on peut référer aux actes qui contiennent habituellement la grandeur du terrain, le nom des propriétaires des terres limitrophes et les droits et obligations des censitaires. À ces documents, s'ajoute le procès-verbal du grand voyer Jean Renaud daté de juillet 1792 qui trace le chemin du Roi à construire depuis l'Anse-aux-Coques jusqu'à Trois-Pistoles. Le grand voyer dans son rapport donne le nom des riverains des différents repères comme l'extrémité est de l'Anse-aux-Coques, le Ruisseau-à-la-Loutre, la Pointe-au-Père et l'embouchure de la rivière Sainte-Anne. À partir de ces deux sources qui servent à identifier les propriétaires des terres, la consultation des répertoires comme celui de Tanguay, du Programme de recherche en démographie historique et des registres paroissiaux nous permet ensuite d'identifier les conjoints et le nombre de personnes par foyer en 1791.

Les dates extrêmes de 1750 et 1791 retenues pour l'étude correspondent pour la première aux dernières transactions ayant conduit à la prise de possession de la seigneurie de la Mollaie par Paul Lepage et pour la seconde au recensement fait par le notaire Dumas.

Dans une première partie, je traite des étapes de la formation et de l'évolution des deux seigneuries de la Mollaie et de Lepage-Thibierge. Je présente ensuite le début de leur peuplement. Je termine par une présentation de quelques aspects du contexte social de la vie de nos ancêtres à cette époque.

### La seigneurie de la Mollaie

La seigneurie de Lessard (appelée aussi de la Mollaie, de la Pointe-au-Père, de la Pointe-au-Père-

Anse-au-Lard) fut concédée le 8 mars 1696 à Pierre Lessard et à Barbe Fortin son épouse qui était la belle-mère de René Lepage, le premier seigneur résident de Rimouski. Ils en gardèrent possession jusqu'à leur décès en 1737 sans jamais y résider. Ils habitaient à l'Islet. Après plusieurs transactions avec les héritiers qui s'étendirent de 1747 à 1750, Paul Lepage, fils de René Lepage, en devint le propriétaire<sup>3</sup>. Elle s'étendait depuis environ un kilomètre et un quart à l'ouest de l'embouchure de la rivière Sainte-Anne jusqu'à la rive gauche du Ruisseau-à-la-Loutre à l'est, ce qui correspond au territoire de la partie est de la municipalité de Rimouski-Est et à celui de la Pointe-au-Père. Paul Lepage la conserva jusqu'en 1781.

Le 29 octobre 1781, alors âgé de 71 ans, son épouse étant déjà décédée, et ne restant plus au manoir seigneurial que son fils cadet Louis-Alexandre, il cède la seigneurie et son domaine à Jean Dechamplain. Il est intéressant de connaître quelques-unes des conditions de cette cession:

... *Le sieur Dechamplain s'oblige à nourrir et entretenir le sieur donateur durant sa vie durant. Au cas où leurs humeurs ne s'accordent point ensemble, le dit sieur accepteur s'engage à lui payer pour sa rente annuelle la somme de trois cents livres tournois. En outre, les parties ont consenti à ce que le sieur acceptant considère Louis-Alexandre comme l'enfant de la maison. Dans le cas où ce dernier décide de partir de la maison pour s'établir sur sa terre, le sieur acceptant s'oblige à l'aider à se bâtir et lui fournira un cheval, une vache, deux porcs<sup>4</sup>...*

Jean Dechamplain n'en sera propriétaire que pendant deux ans seulement, alors que le 3 décembre 1783, il vend la seigneurie à Alexander McLennan, un marchand de Kamouraska. Ce dernier n'était pas présent lui-même lors de la transaction qui a eu lieu au manoir seigneurial de la Pointe-au-Père où il est représenté par son frère Gustavus et où est présent Paul Lepage, l'ancien seigneur, qui a veillé à ce que ses

droits à la résidence ou à la rente annuelle soient préservés<sup>5</sup>. Il ne semble pas qu'Alexander McLennan ait résidé dans son manoir durant la période où il a été propriétaire qui a duré près de sept ans. Il la revendit le 17 août 1790 à Joseph Drapeau par l'intermédiaire de Simon Fraser son fondé de pouvoir. L'acte prévoyait encore le versement de la rente annuelle à Paul Lepage qui n'habitait plus la Pointe-au-Père depuis un certain temps<sup>6</sup>. Durant cette même année 1790, Joseph Drapeau s'est aussi porté acquéreur des seigneuries de Rimouski et de Lepage-Thibierge<sup>7</sup>. En mai 1791, le notaire Alexandre Dumas vint à Rimouski pour exécuter les instructions du nouveau seigneur quant aux titres de propriété des tenanciers et des redevances. Il logeait chez Antoine Ruest à la Pointe-au-Père. Dans le texte de ces instructions, on pouvait lire concernant la seigneurie de la Mollaie: *«Les tenanciers de la Molais, ne pouvant venir au domaine de Rimouski pour y faire leur déclaration et prendre titre nouveau, le dit Dumas ira sur les lieux, sera logé et nourri aux dépens du dit sous-signé (Joseph Drapeau)»<sup>8</sup>*. Rendu sur les lieux, le notaire Dumas y faisait afficher un avertissement stipulant que tout possesseur de terre doit venir lui déclarer ce qu'il possède, lui communiquer ses titres ou écrits de possession et prendre un titre nouveau en bonne et due forme sans quoi le seigneur se prévaudra du droit de réunion de ces possessions à son domaine<sup>9</sup>. On peut imaginer l'impact d'une telle façon de procéder sur la petite communauté de la région habituée à des relations plus cordiales avec les seigneurs et à des ententes le plus souvent verbales sur les concessions et les redevances.

### La seigneurie Lepage-Thibierge

La deuxième seigneurie nommée Lepage et Thibierge (appelée aussi Anse-aux-Coques) fut concédée en 1696 à René Lepage et à Gabriel Thibierge son cousin. Le titre concède trois lieues de front à partir de

la limite nord-est de la seigneurie Lessard le long du fleuve, soit la plus grande partie du territoire actuel des municipalités de Sainte-Luce et de Sainte-Flavie. Après leur décès, le territoire de cette seigneurie fut morcelé entre les héritiers, formant un échecaveau des plus compliqués que les notaires Panet et Dumas se sont appliqués à décortiquer en 1791 pour permettre à Joseph Drapeau de retracer tous les propriétaires de titres seigneuriaux et de les leur racheter<sup>10</sup>. Lorsqu'il dresse la liste des tenanciers de la seigneurie de la Mollaie y inclut ceux de l'Anse-aux-Coques, le notaire Dumas ne faisant pas la distinction entre les deux seigneuries qui, de toute façon, appartenaient au même propriétaire.

### Le peuplement de la Pointe-au-Père et de l'Anse-au-Lard: les familles pionnières

La famille Desrosiers est la première à s'y installer en 1757. C'est au printemps de cette année que Louis Desrosiers, son épouse enceinte Geneviève-Judith Després et Louis-Gabriel leur premier enfant

quittent la seigneurie de Rimouski pour aller s'établir à l'Anse-au-Lard<sup>11</sup>.

Ce n'est que neuf ans plus tard vers 1766, que le seigneur Paul Lepage s'y installe à son tour après avoir vendu sa propriété de huit arpents de front dans la seigneurie de Rimouski à son neveu Pierre Lepage de Saint-Barnabé<sup>12</sup>. Il accordera par la suite quelques autres concessions dont le 20 janvier 1767 à son fils mineur Louis-Alexandre une terre de douze arpents de front<sup>13</sup> et le 24 janvier de la même année, une terre de quatre arpents à son gendre Antoine Ruest faisant partie des avantages accordés dans le contrat de mariage entre lui et sa fille Reine<sup>14</sup>. En 1775, il accorde une terre de six arpents à Louis-Gabriel Desrosiers fils aîné de Louis<sup>15</sup>. Vers 1777, il accorde une terre de quatre arpents à Louis-Côme Lavoie, originaire des Éboulements, qui est signalé pour la première fois dans la paroisse de Rimouski en 1774 et qui a possédé une première terre dans la seigneurie de Rimouski en 1775<sup>16</sup>.

Louis Desrosiers s'éteint vers 1780<sup>17</sup>. Sa veuve, suivant la coutume,

hérite de la moitié du domaine, tandis que l'autre moitié est partagée entre les enfants. Après une tentative infructueuse de vivre avec sa fille Marie-Thérèse, «*leurs humeurs ne s'accordant pas*», elle cède son domaine à Joseph Boulanger, marchand originaire de l'Islet. Dans le contrat, il est stipulé que ce dernier s'engage à lui réserver une petite pièce dans la maison, un coin de jardin et à l'entretenir sa vie durant. Il ne semble pas que les Boulanger aient vécu plus que quelques années à l'Anse-au-Lard. En 1791, la veuve Boulanger cède le domaine à Joseph Drapeau qui prend sur lui l'obligation d'entretenir Geneviève-Judith Després<sup>18</sup>.

Depuis l'installation de la première famille en 1757 jusqu'à 1781, le peuplement de la côte se fait très lentement. On ne compte que six familles établies en permanence. De 1782 à 1791, onze nouveaux propriétaires résidents s'ajoutent. Parmi ceux-ci, Gabriel Chouinard qui prendra une place importante dans la petite colonie, notamment en servant de témoin aux actes de renouvelle-

Tableau 1  
Les propriétaires résidents de la Pointe-au-Père et de l'Anse-au-Lard entre 1757 et 1791<sup>1</sup>

Propriétaires	Lieu de naissance	Année d'installation <sup>2</sup>	Épouse, mariage		Nombre d'habitants <sup>3</sup>
Louis Desrosiers (veuve)	Rimouski	1757	Geneviève-Judith Després	Rimouski 1748	1
Paul Lepage	Rimouski	1766	Catherine Riou	Rimouski 1734	—
Antoine Ruest	Rimouski	1767	Reine Lepage	Rimouski 1767	2
Louis-Gabriel Desrosiers	Rimouski	1775	Geneviève Lepage	Baie-St-Paul 1775	4
Louis-Côme Lavoie	Baie-St-Paul	1777	Marie-Judith Desrosiers	Baie-St-Paul 1775	
			Rose Duplessis	Rimouski vers 1782	3
Jean Dechamplain	Québec	1781	Marie-Thérèse Desrosiers	Kamouraska 1782	5
Gabriel Chouinard	L'Islet	1782	Françoise Toussaint	Saint-Jean-Port-Joli 1768	8
Louis-Alexandre Lepage	Rimouski	1782	Reine Pineau	Rimouski 1787	4
Jean Langlois	Beauport	1784	Marguerite Gosselin	vers 1770	8
Antoine-Alexis Dersosiers	Anse-au-Lard	1788	Marie-Françoise Chouinard	Rimouski 1794	1
Jean-Baptiste Pineau	Rimouski	1789	Brigitte Bernier	Rimouski 1795	1
Jacob Heppel	Salem, Mass. États-Unis	1789	Agnès Lavoie	Rimouski 1790	3
William Ross	Écosse	1790	Marie-Josephte Prou	Montmagny 1764	5
Guillaume Ross (fils)	Cap-St-Ignace	1790	Marie-Josephte Boucher	Québec 1792	1
Alexandre Ross	Cap-St-Ignace	1791	Félicité Gagné	vers 1793	1
Joseph-Marie Desrosiers	Anse-au-Lard	1791	Marie-Joseph Dubé	Rivière-Ouelle 1800	1
					<b>Total 44</b>

#### Notes:

- 1- Les propriétaires non résidents comme Alexander McLennan, ou résidents pour des courtes périodes comme Jean-Christostome Arbour (greffe J. Colin, 4 déc. 1783), Jean-Baptiste Banville (greffe Colin, 4 déc. 1783), Pierre Colin, Joseph Boulanger, et autres n'apparaissent pas dans ce tableau.
- 2- L'année d'installation sur la terre est approximative. Elle est fixée principalement en fonction de l'information provenant des actes notariés.
- 3- En 1791.

ment des titres de propriété faits par le notaire Dumas<sup>19</sup>.

En 1791, le territoire comptait 14 propriétaires résidents et environ 44 habitants tel que le montre le tableau 1. Il faut mentionner que trois des anciens propriétaires n'y résidaient plus, soit Louis Desrosiers décédé vers 1780, Joseph Boulanger décédé en 1786, et Paul Lepage retiré à Trois-Pistoles.

### Le peuplement de l'Anse-aux-Coques

Le peuplement de l'Anse-aux-Coques n'a commencé que 25 ans après celui de l'Anse-au-Lard avec l'installation d'Antoine Azard Morin vers 1782. En 1784, Antoine-Alexis Desrosiers obtient une concession qu'il vend à Jean Langlois en 1791. Aucun des deux ne semble y avoir résidé en permanence, ayant plutôt établi leurs familles à l'Anse-au-Lard. Le deuxième résident est René Gagnon en 1788, suivi de Gabriel Saint-Laurent et sa famille en 1790 et de Germain Lepage, neveu de Paul Lepage, en 1791. Ils étaient voisins les uns des autres de part et d'autre du Gros Ruisseau au fond de l'Anse. En 1791, l'Anse ne compte encore qu'environ neuf habitants répartis dans quatre foyers<sup>20</sup>.

### La vie des premiers habitants durant cette période

#### Le cadre seigneurial

Peu de temps après s'être porté acquéreur des seigneuries de la région, Joseph Drapeau s'est em-

pressé d'imposer à ses censitaires toutes les obligations que permettait le régime seigneurial, ce à quoi ils n'avaient pas été habitués jusqu'alors. Ainsi, il relève et uniformise le droit de cens et rente, qui était habituellement plus bas, à trente et un sols par arpent de front par année. Il impose systématiquement à celui qui achète d'un censitaire une terre déjà concédée une taxe appelée droit de lods et vente. Il fait insérer dans les contrats notariés des nouveaux titres de propriété l'engagement de tenir feu et lieu sur sa terre sous peine de nullité, à moins qu'il ne s'agisse d'une deuxième terre dans la même seigneurie. C'est ainsi que dans le cas de Louis-Côme Lavoie qui possède trois concessions, une seule, celle qui est localisée à l'Anse-au-Lard, est assujettie à cette clause, ce qui nous permet de savoir où il avait sa résidence familiale. Il en est de même pour Louis-Gabriel Desrosiers et Jean Langlois. D'autres obligations sont imposées comme celle de fournir au seigneur de trois à quatre journées par année de travail, appelé la corvée, de porter son grain à faire moudre au moulin banal, de fournir les découverts (défrichement d'un espace) des fossés et des clôtures en collaboration avec les voisins, de laisser le seigneur abattre les arbres dont il juge avoir besoin pour l'entretien du domaine seigneurial. Il est défendu aux censitaires de commercer avec les Amérindiens sur tout le territoire de la seigneurie sans la permission

du seigneur. Il est aussi stipulé que le censitaire jouit du droit de pêche dans le fleuve au devant de sa terre et dans les cours d'eau sur celle-ci et aussi du droit de chasse. Le droit de pêche est souvent assorti de l'obligation de livrer au seigneur le dixième du fruit de sa pêche.

### Les moyens de transport et de subsistance

Durant tout le XVIII<sup>e</sup> siècle, la route le long du fleuve n'a pas dépassé Trois-Pistoles. Les habitants de l'Anse-au-Lard qui lors des passages du missionnaire devaient se rendre à l'église pour les cérémonies religieuses n'avaient pas moins de neuf kilomètres à franchir à pied à travers champs et bois, à moins de s'y rendre par barque, ce qu'ils faisaient habituellement. Même ceux peu nombreux qui avaient un cheval ne pouvaient pas penser pouvoir s'y rendre en charrette. Les prêtres missionnaires qui desservaient la paroisse de Rimouski partaient de la Côte-du-Sud en bateau pour leur mission à Rimouski. C'est dans un de ces voyages, souvent périlleux, que le père Ambroise Rouillard trouva la mort au cours d'une violente tempête en juin 1768<sup>21</sup>. Certains habitants de l'Anse-au-Lard étaient pilotes de métier, comme Gabriel Saint-Laurent, Louis Lavoie, William Ross et son fils Guillaume<sup>22</sup>. Comme il a été mentionné précédemment, le tracé de la route a été effectué en juillet 1792, mais elle n'a pas été construite avant le début du XIX<sup>e</sup> siècle.

Tableau 2  
Les propriétaires résidents à l'Anse-aux-Coques entre 1783 et 1791

Propriétaires	Lieu de naissance	Année d'installation	Épouses, mariage	Nombre d'habitants
Antoine-Azard Morin	Kamouraska	1782	Élisabeth Boucher Kamouraska 1762	2
René Gagnon	Rivière-Ouelle	1788	Geneviève Lévesque Rivière-Ouelle 1794	1
Gabriel St-Laurent	Rimouski	1790	Brigitte Bernier Rimouski 1787	4
Germain Lepage	Rimouski	1791	Marie-Marguerite Damien Québec 1791	2
Nombre : 4				Total 9

L'agriculture et l'élevage étaient encore peu développés. Les gens vivaient en grande partie de chasse et de pêche. À son arrivée à Rimouski comme premier curé résident, l'abbé Pierre Robitaille note que «*les habitants ont bon coeur mais sont pauvres*». Un peu plus tard en 1794, il note que «*la pêche qui est l'espérance des pauvres n'a point été abondante*»<sup>23</sup>.

### Vie sociale

Les habitants formant une petite communauté avaient presque tous des liens de parenté, soit directement, soit par alliance, soit, comme dans le cas des Ross, par les alliances de leurs enfants. Par exemple, la famille Desrosiers composée en 1791 de la veuve Geneviève-Judith, de ses quatre fils Louis-Gabriel, Antoine-Alexis, Joseph-Marie et François-Régis, de sa fille Marie-Thérèse (Marie-Judith était déjà décédée et Marie-Joseph mariée à Jean-Christostome Canuel habitait à Rimouski), était liée aux Ruest, aux Dechamplain, aux Lepage, aux Lavoie, aux Pineault, aux St-Laurent et aux Chouinard<sup>24</sup>.

L'instruction était très peu répandue puisque la première école publique ne fut ouverte qu'en 1830<sup>25</sup>. La majorité de la population n'avait aucune instruction. Ainsi sur les 20 chefs de famille qui apparaissent dans les tableaux 1 et 2, près de 70% ne savaient pas signer leur nom. Mis à part les Lepage, ceux qui le savaient étaient originaires de l'extérieur de la région.

Au XVIII<sup>e</sup> siècle dans les régions rurales du Québec, le contrôle social était exercé par le clergé. Le curé avait beaucoup plus d'ascendant que le seigneur. Encore fallait-il qu'il soit présent, ce qui n'a pas été le cas dans la paroisse de Rimouski avant 1793 avec l'arrivée du premier curé résident. Entre 1701 et 1793, la paroisse était desservie par un prêtre missionnaire venant de la Côte-du-Sud qui n'y séjournait que pour des périodes relativement courtes, ce qui

se reflétait sur la tenue du registre paroissial alors qu'un grand nombre de naissances, de décès et même de mariages n'étaient pas enregistrés. Il arrivait même que des couples aillent se marier ailleurs et reviennent aussitôt s'installer dans leur résidence. Ce fut le cas pour Louis-Gabriel Desrosiers et Geneviève Lepage et Marie-Judith Desrosiers et Louis-Côme Lavoie qui ont traversé le fleuve ensemble pour aller se marier à Baie-Saint-Paul d'où ce dernier était originaire. Ces longues périodes sans la présence du missionnaire pour sanctionner les mariages pouvaient avoir comme conséquence de favoriser les naissances avant ou seulement quelques mois après le mariage officiel.

Parmi les nouveaux habitants du territoire, deux étaient anglophones et de religion protestante. Tous les deux épousèrent des filles du pays et leurs enfants furent francophones. Le mariage de Jean-Jacob Heppel, originaire du Massachusetts, le 19 juillet 1790 a eu lieu dans des circonstances tout à fait inusitées puisqu'il a été précédé d'une abjuration solennelle de la religion protestante, suivie d'une communion, dans le cadre de la première visite officielle de l'évêque dans la paroisse<sup>26</sup>.

William Ross, un Écossais arrivé à Québec avec l'armée de Wolfe en 1759 avec le titre de capitaine, se mariait à Montmagny en 1764 dans l'église du lieu sans avoir eu à renoncer à sa religion. Auréolé du prestige du vainqueur, il aurait été sans doute mal séant qu'on lui impose une telle obligation.

Parmi les événements qui ont marqué la vie de la paroisse et qui ont sans doute eu des répercussions dans tous les foyers, il faut mentionner la lettre de l'évêque de Québec Mgr Jean-Olivier Briand aux paroissiens de Rimouski le 1<sup>er</sup> septembre 1784 qui commence ainsi: «*Lorsqu'en 1741, je suis arrivé en Canada, on ne parlait que de la piété et de la religion des seigneurs et des habitants de Rimouski*». Il poursuit plus loin «*Quelle triste et malheureuse*

*différence des premiers habitants de votre paroisse et ceux d'aujourd'hui... L'ivrognerie, l'adultère, l'inceste et généralement tous les péchés d'impureté qu'on n'ose nommer sont communs et connus*». Il termine sa missive par un appel à la délation: «*Comme il y a pourtant encore quelques honnêtes gens, bons chrétiens, j'ai pris le parti de leur ordonner et leur ordonne par ces présentes de me donner un détail exact par noms et par surnoms de ceux et celles qui scandalisent, et alors la censure ne retombera que sur les coupables...*»<sup>27</sup>.

On peut se demander si la situation était aussi terrible que nous le laisse croire cette lettre. On peut en douter sachant que cet évêque, de 1766 à sa démission en 1784, a prononcé 23 menaces ou décisions d'interdit et d'excommunications en seulement 18 ans. Comme l'affirme l'historien Trudel, quand un évêque en est réduit à se servir chaque année de ces méthodes, il est évident que le peuple ne suit plus, qu'il ne prend plus au sérieux les menaces ordinaires<sup>28</sup>.

### Notes

- 1 D'après une étude à paraître de l'auteur sur le peuplement de Rimouski dans la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle.
- 2 Dans le régime féodal, personne qui tenait une terre en roture dépendant d'un fief, *Le Petit Larousse illustré*, 1995; greffe A. Dumas, le 6 septembre 1791, *Liste des tenanciers en la Molais qui ont pris un titre nouvel*.
- 3 Pour les détails sur ces transactions, voir W. Miller, «Notes sur les seigneuries du district de Rimouski», *Bulletin des recherches historiques*, vol. VIII, 1911, p. 267 et 312.
- 4 Greffe Berthelot Dartigny, le 5 novembre 1781, dépôt d'un acte de cession de la seigneurie de la Mollaie par Paul Lepage à Jean Dechamplain, rédigé par Louis Banville le 29 octobre 1781.
- 5 Greffe J. Colin, le 3 décembre 1783, Cession par Jean Dechamplain à Alexander McLennan.
- 6 Greffe A. Dumas, le 17 août 1790, Vente de la seigneurie de la Pointe-au-Père par Alexander McLennan au sieur Joseph Drapeau.
- 7 Greffe L. Deschenaux, le 24 juin 1790, Vente par Louis Lepage de Saint-Germain seigneur de Rimouski, Métis et propriétaire en partie des terres de l'Anse-aux-Coques à Joseph Drapeau; greffe A. Dumas, 25 avril

- 1791, Acte de partage entre Joseph Drapeau et Joseph et Germain Lepage.
- 8 W. Miller, Notes sur les seigneuries du district de Rimouski, *op. cit.* à la note 3, p. 334-336. Reproduction du texte des instructions de Joseph Drapeau au notaire Dumas.
- 9 A. Dumas, le 15 mai 1791, Avertissement, reproduit dans W. Miller, *op. cit.* à la note 3, p. 337.
- 10 Greffe A. Dumas, le 11 avril 1791, Généalogie des descendants du sieur René Lepage dressée par le notaire A. Panet.
- 11 Bien qu'il n'y ait pas eu d'acte notarié, plusieurs faits permettent de l'affirmer. D'abord le 15 juin de cette année un contrat du notaire J. Dionne confirme le transfert de la propriété qu'il habitait, dont il avait hérité de son père, à son frère Paul. Cela laisse supposer qu'il avait quitté cette terre peu avant cette date. D'autre part, son deuxième enfant Marie-Judith qui est baptisée le 13 avril a pour parrain Paul Lepage présent à la cérémonie. Dans une seigneurie qui commençait à se développer, il était coutumier que le seigneur résidant participe activement à ce genre d'événements. Finalement, c'est dans un acte notarié rédigé par le notaire A. Dumas le 2 juin 1791 portant sur la propriété d'Antoine-Alexis un des fils de Louis, située dans la seigneurie de la Mollaie, qu'on en a la confirmation, cette terre constituant une partie de l'ancienne propriété de feu son père.
- 12 Greffe C. Louet, Cession de Paul Lepage de Molé à Pierre Lepage de Saint-Barnabé une terre dans la seigneurie de Rimouski, 8 décembre 1765. Ce document est le seul qui nous permet de présumer que Paul Lepage s'est installé à la Mollaie vers 1766. En effet, on peut difficilement supposer qu'il a pu s'y installer avant d'avoir vendu son grand domaine de Rimouski.
- 13 Greffe C. Louet, le 16 juin 1767, Dépôt d'un acte de cession d'une terre par Paul Lepage à son fils Louis-Alexandre daté du 20 janvier 1767.
- 14 Greffe C. Louet, Convention de mariage entre Antoine Ruest et Reine Lepage, 24 janvier 1767.
- 15 Greffe A. Dumas, le 4 août 1792, Titre nouvel pour Louis Desrosiers fils de feu Louis. Dans cet acte, il est indiqué qu'il avait acquis cette terre en 1775 et qu'en plus il possède une autre terre de deux arpents de front située à l'est du Ruisseau-à-la-Loutre sans que l'année de concession ne soit précisée dans ce cas.
- 16 Registre de St-Germain de Rimouski, présent au baptême de Marie-Élisabeth Pinaut; greffe Dumas, le 17 mai 1791, Titre nouvel à Antoine Morin fils, mention qu'il s'agit d'une partie d'une concession de Lepage de Saint-Germain à Côme Lavoie le 22 juillet 1775; greffe Dumas, le 26 mai 1791, Titre nouvel à Louis-Côme Lavoie, deux terres à la Mollaie; greffe Dumas, le 4 août 1791, bail à cens; voir aussi J.-Edmond Roy, Notice historique sur la famille de René de la Voye, Lévis, 1899.
- 17 La première mention du décès apparaît dans l'acte du notaire B. Dartigny du 16 février déposé le 20 juin 1782, Partage des biens à Judith Després veuve Louis Dutremble. Précédemment, il est fait mention de lui comme étant vivant au mariage de sa fille Marie-Judith le 28 août 1775.
- 18 Greffe Dartigny, le 25 mars 1782, Donation de Geneviève-Judith Després à Joseph Lefebvre; greffe Dumas, le 14 septembre 1791, Transaction entre Joseph Drapeau et dame Modeste Robichaud veuve Joseph Boulanger à la Mollaie.
- 19 Le 13 juin 1779, il est présent au baptême de sa fille Claire à St-Jean-Port-Joli et le 15 juillet 1783 à celui de son autre fille Procule à St-Germain de Rimouski; greffe J. Colin, le 23 mai 1783, Échange entre Antoine Pinaux et Gabriel Chouinard.
- 20 Greffe J. Colin, le 20 mars 1783, Échange entre Antoine Pineau et Gabriel Chouinard, en présence de Lazar Morin; greffe Dumas, le 26 mai 1791, Titre nouvel à Lazar Morin; greffe Dumas, le 28 mai 1791, Vente de terre par Alexis Desrosiers-Dutremble à Jean Langlois; registre de St-Germain de Rimouski, le 4 août 1788, René Gagnon présent au mariage de René Lavoie; Dumas, le 15 mai 1791, Titre nouvel à Gabriel St-Laurent; Dumas, le 15 mai 1791, Vente par Gabriel St-Laurent à Germain Lepage d'une terre dans l'Anse-aux-Coques.
- 21 Charles Guay, *Chronique de Rimouski*, tome I, Imprimerie Delisle, Québec, 1873, p. 142-144.
- 22 Greffe L.-C.-C. St-Aubin, 30 octobre 1778, Saint-Jean-Port-Joli partage de terre entre Gabriel Chouinard, navigateur et maître de chaloupe, et ...; Suzanne Delorme, William Ross pilote du Saint-Laurent, Clan Ross, Granby, 1999; Registre de St-Germain de Rimouski, mariage le 16 février 1813, noté que Guillaume Ross est pilote; greffe A. Dumas, 15 novembre 1791, Échange entre Louis Lavoie et François Drapeau. Louis Lavoie échange son domaine de Kamouraska contre la terre que François Drapeau possède dans la seigneurie de la Mollais. Il est indiqué qu'il est maître pilote et qu'il s'installera dans son nouveau domaine en mai 1792. C'est pourquoi il n'apparaît pas dans le tableau 1. Ce Louis Lavoie était l'oncle de Louis-Côme.
- 23 Lettres de Pierre Robitaille à son évêque les 14 septembre et 9 décembre 1793, citées dans C. Guay, *op. cit.* note 21, p. 157-158 et une autre en 1794, citée dans Marie-Ange Caron et coll., *Mosaïque rimouskoise une histoire de Rimouski*, Comité des fêtes du 150<sup>e</sup> anniversaire de la paroisse, Rimouski, 1979, p. 67.
- 24 Gabriel Chouinard était le beau-frère d'Agathe Desrosiers soeur de Louis. Dans notre article intitulé «La famille Desrosiers dans la région de Rimouski au XVIII<sup>e</sup> siècle», *L'Estuaire*, XXV, 1, janvier 2002, p. 16, nous mentionnions qu'après 1760 on ne trouve plus son nom dans les documents officiels. Cela ne valait que pour Rimouski, car nous avons découvert récemment que dans les années 1760 elle a quitté Rimouski pour Saint-Jean-Port-Joli où elle s'est mariée à Charles-François Chouinard, le frère de Gabriel, vers 1767 et y a élevé une nombreuse famille comme en fait foi le registre de cette paroisse.
- 25 Charles Guay, *op. cit.*, note 21, p. 261.
- 26 Registre de la paroisse Saint-Germain de Rimouski, 19 juillet 1790, p. 20.
- 26 Charles Guay, *op. cit.*, note 21, p. 111-119.
- 28 Marcel Trudel, *Mythes et réalités dans l'histoire du Québec*, Montréal, Éditions Hurtubise HMH, 2001, p. 283-284.